

n'a été clos sans avoir été lu devant un quorum du comité en présence du témoin ?—Je crois que ce fut toujours le cas.

*J. Duval*, écuyer, un des membres du comité, examiné par *M. Stuart*, à répondre comme suit :

Etiez-vous membre du comité des griefs l'année dernière ?—Oui.

Avez-vous assisté régulièrement aux séances du comité l'année dernière ?—Je n'assistais point à toutes les séances du comité. J'assistais principalement quand j'étais appelé pour former un quorum.

Etiez-vous présent à l'examen de quelques témoins, et quels ?—En référant au journal, mon nom se trouvera en tête des séances du comité auxquelles j'assistais.

Vous trouviez-vous présent pour examiner des témoins ou seulement quand leur témoignage leur était lu ?—J'assistais quand l'on proposa les questions aux témoins, et quand on rédigea leurs réponses par écrit. J'ai remarqué une délicatesse particulière de la part du comité en ne voulant point procéder sans un quorum du comité ; j'assistais principalement pendant l'absence du président, (*M. Bedard*) qui dura à peu près une semaine.

*M. Labrie* était-il un des membres du comité, est-il mort depuis ; *M. Bedard*, et *M. Brooks* sont-ils présents ?—*M. Labrie* est mort, *M. Bedard* est en Europe et *M. Brooks* est absent,

[Par *M. Lafontaine*.]

N'est-il pas à votre connaissance qu'aucun témoignage n'a été clos sans avoir été lu devant un quorum du comité en présence du témoin ?—Au meilleur de mon souvenir, les témoignages furent expliqués au témoin en présence d'un quorum du comité.

*Ls. Bourdages*, Ecuyer, Président du Comité, examiné par *M. Stuart*.

Etiez-vous Membre du Comité des Griefs l'année dernière ?—Oui.

Avez-vous assisté régulièrement aux Séances du Comité l'année dernière ?—Je ne m'en rappelle pas ; d'après les Minutes du Comité on peut connaître à quelles Séances j'étais présent.

Dans le temps ou vous avez ainsi assisté, était-ce pour l'audition et examen des témoins, ou pour former un Quorum pour la lecture des témoignages qui avaient été donnés ?—D'après les Minutes du dit Comité il appert que j'étais présent lorsque le témoignage était lu au témoin, mais je ne puis me rappeler si j'étais un des Membres assistant à l'examen.

L'examen des témoins se faisait-il souvent dans le dit Comité en l'absence d'un Quorum ?—Le Comité a permis très souvent au Président et à quelques autres Membres de prendre des témoignages, vû la difficulté d'avoir un Quorum constant, mais le Comité à toujours eu l'attention particulière de faire venir devant un Quorum les témoins qui avaient donné ces informations comme susdit, et en présence du dit Quorum, le témoignage leur était attentivement lu, et alors l'informant reconnaissait l'exactitude des demandes et de ses réponses.